



**Bureau syndical du
 20 mai 2021**

DELIBERATION N° 2021-05-027
**Demande d'aide dans le cadre du projet pilote pour la collecte des emballages
 hors foyer**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le quatorze mai par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur POLI Xavier, Président de séance Jérôme NEGRONI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	6	6	
Présents : POLI Xavier, MATTEI Jean-François, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIANNI Don Georges, FERRANDI Etienne, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 26/05/2021 et de la publication de l'acte le: 26/05/2021			 <p>pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDREI</p> 

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210520-2021-05-027-DE
 Date de télétransmission : 26/05/2021
 Date de réception préfecture : 26/05/2021

Monsieur Xavier POLI, Vice-Président, expose,

Dans le cadre de la démarche partenariale initiée pour le développement de la collecte des flux de tri hors foyer, il est prévu l'aménagement de 9 sites liés à la vie étudiante avec des bornes multi flux ainsi que la mise en place de diverses actions de sensibilisation, destinées à augmenter le volume de déchets de tri captés de près de 50 % et d'en améliorer la qualité en limitant les déclassements, et développer des actions et défis autour du tri.

Ce projet est estimé à 158.900 € pour l'ensemble des partenaires et sera positionné sur l'appel à manifestation d'intérêt de Citéo avec le Syvadec comme porteur de projet pour l'ensemble des partenaires avec un financement fixé à 50 % des dépenses éligibles ou un montant maximum de 1.500 €/bornes.

Pour ce projet, un cofinancement sera également sollicité par le Syvadec pour l'ensemble des partenaires auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse à hauteur de 70 % ou du meilleur taux possible, le solde restant à la charge de chaque partenaire selon son engagement contractuel.

Il est demandé aux membres du bureau de bien approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement pour le compte de l'ensemble des partenaires d'une part auprès de Citéo dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et d'autre part auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 70% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge des différents partenaires sur fonds propres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Vu la délibération présentée à la même instance portant sur l'approbation de la convention multi partenariale pour le projet pilote de la collecte des emballages hors foyer lié à l'Université et la vie étudiante

Considérant l'opportunité de développer une action multi partenariale contribuant à l'augmentation des tonnages valorisés

Ouie l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210520-2021-05-027-DE Date de télétransmission : 26/05/2021 Date de réception préfecture : 26/05/2021

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé
- Désigne le Syvadec comme porteur de projet auprès des partenaires financeurs
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention pour le compte de l'ensemble des partenaires de la convention auprès de Citeo
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention pour le compte de l'ensemble des partenaires de la convention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge des différents partenaires
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président,
Le Vice président

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la collectivité territoriale de Corse n° 2021-05-027-DE
Date de télétransmission : 26/05/2021
Date de réception préfecture : 26/05/2021

Accusé de réception en préfecture

02 B 200609827 - 20210520 - 2021-05-027-DE

Date de télétransmission : 26/05/2021

Date de réception préfecture : 26/05/2021